



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 68 - MAI 2014

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Décision N °2014122-0001 - portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique 1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2014122-0001

**signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur
régional**

le 02 Mai 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence d'ordonnateur
secondaire et en matière de commande
publique



- 2 MAI 2014

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE**

Décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-540
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Ile-de-France

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014080-003 du 21 mars 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014108-0005 du 18 avril 2014 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014093-0005 du 3 avril 2014 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2014-15 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2014-0082 du 18 avril 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/35 en date du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2014-0002 du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 14-009 du 21 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant ,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IdF n° 2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN, M. Éric TANAYS, M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET

SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de ses attributions et relevant des programmes du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie.

SOUS-ARTICLE 2 - CABINET

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et circulation routière » (n°207),

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

De plus, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que

pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH , chef du département des politiques routières (DPR) ;
- M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
- M. Cyril GIROT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Guillaume LAPIERRE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
 - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR.
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.
- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation .

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Pierre FONTANIER, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Jean CALIXTE, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-sur-Marne par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;
 - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé ;
 - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
 - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
 - M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN adjointe au chef du BGA ;
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
 - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
 - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance par intérim ;
 - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- Mme Laurence BOUSTA, ajointe au chef bu bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
- M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Claude STREITH , chef du DPR		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Florian THOMINES, chef du DET	Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Cyril GIROT , chef AGER Est	Romary BOUTOT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Guillaume LAPIERRE , chef AGER Sud	Estelle DESARNAUD , adjointe au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest	Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières),

le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT, et les bons de commande d'un montant inférieur à 100 000€ HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes ; dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Pierre FONTANIER , chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Jean CALIXTE, chef du PCTT Champigny-sur-Marne par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud ;
 - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé ;
 - M. Jean-Jacques BENON , chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
 - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
 - M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN, adjointe au chef du BGA ;
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
 - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
 - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Thierry VINDREAU , adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance par intérim ;
 - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - Mme Laurence BOUSTA, adjointe au chef du bureau de la gestion administrative et de la route ;
 - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
 - M. Jean-François TARISTAS , chef de l'UER de Saint-Denis ;

- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Ghislain FRAMBOURT , chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Daniel de MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Sylvie BLANC, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Stéphane LE PRIOL, responsable de l'antenne de gestion de Paris,
- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
- Mme Paulette WONG YIM CHEONG, assistante de gestion au BPGO, antenne de Créteil.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Ghislain FRAMBOURT, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef du DMR Nord-Ouest	Sylvie BLANC, adjointe au chef du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point

1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opérations,
 - M. Vincent FARDEAU , responsable d'opérations,
 - M. Jean DA COL, responsable d'opérations,
 - M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
 - Mme Camille REMY, responsable d'opérations.

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Raphaël PASCO , responsable d'opérations,
 - M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY , responsable d'opérations,
 - M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
 - Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations.

- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
 - Mme Solène LE QUELLEC , responsable d'opérations,
 - M. Loïc MIGNON, responsable d'opérations,
 - M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
 - Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations.

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER , responsable d'opérations,
 - M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations.

- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU , chef du bureau.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
- M. Olivier BARTOLI chef du DIE, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE ;
- M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du DIO à compter du 1^{er} mai 2014 ;
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Christophe GAMET, chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €

Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Olivier BARTOLI	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Simon CHAMORET- DEVERGNE, chef du DIO	Frédéric ROCHER- LACOSTE, adjoint au chef du DIO à compter du 1 ^{er} mai 2014	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation

et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) ;
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO) et Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 4 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP	M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP , dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
- M. Éric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Éric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :

- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
- Mme Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière,
- M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- « sports » (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

pour le SBDEC – DSI et QDD

-M.Jean-françois LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M.LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- Mme Frédérique REMI, responsable du département stratégie immobilière
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),

- M. Mathieu GATEL, chargé du pôle observatoire bâtiment au Département Qualité développement Durable (QDD),
- M. Gwénéolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIE/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

pour le département conduite de projets du SBDEC,

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC ,
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE 93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

pour le SBDEC – DSI et QDD

- M. Jean-françois LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- Mme Frédérique REMI, responsable du département stratégie immobilière
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Mathieu GATEL, chargé du pôle observatoire bâtiment au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Gwénéolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),

- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

pour le département conduite de projets du SBDEC

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M.Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- Mme Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF du département conduite de projets du SBDEC,
- M.Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC ,
- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M.Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,
- les pièces relatives à la constatation de la dépense.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, responsable du SBDEC	Mme Frédérique REMI, responsable du département stratégie immobilière Mme Claire CHABRIER GAY responsable du département conduite de projets	Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
Mme Frédérique REMI, responsable du département stratégie		Travaux, Études et services	90.000€

immobilière			
Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat		Travaux, Études et services	90.000€
Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF,		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC, Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Caroline LORENZ, responsable du pôle CP DIRIF Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 Yannick ROURE, responsable du pôle CP PIE94 Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo		Travaux, Études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3.. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer, dans la limite

de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à Mme Claire CHABRIER-GAY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY à M. Raphaël DELAUNAY.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC):
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière
- Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour:
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres
- Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-Météo du département conduite de projets
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services,

notamment les études, pour :

- tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres;
- les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
- la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
- tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

ARTICLE 8 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
- M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers,
- Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:

- M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des

transports routiers,
-M. Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,
-M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
-M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,
-M. Richard JANIAC, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
-M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du bureau de coordination et de suivi de la gestion au département régulation des transport routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ , à :

-M. Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

ARTICLE 9 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

-Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
-M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
-Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des effectifs et des ressources

humaines,

-M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,

-Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué à la DiRIF,

-Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

-M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M.

Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.

-M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

-M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;

-Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

-1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS

			HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€
		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG délégué DiRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice Pointreau, responsable de l'unité service à l'usager,
- M. Nicolas Tremoureux, chargé de maintenance immobilière paris.

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
 - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
 - Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH.
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€
 - Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,
- Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,

- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

ARTICLE 10 – UNITES TERRITORIALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur territorial pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT

Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000€
-----------------	----------------	--	----------

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Julie SER-ISTIN, directrice territoriale pour les Hauts-de-Seine par intérim
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière
- Dorothee DEMAILLY, chef du service urbanisme, bâtiments durables
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service planification et aménagement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local,
- M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres
		CATEGORIE
		MONTANTS

			HT
Julie SER-ISTIN,	Denis REDON, Catherine JARRY,	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, directrice territoriale pour la Seine-saint-Denis,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe ,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service écologie et urbanisme réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- M. Christian SONJON, chef du service circulation et sécurité routière
- M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SONJON .
- Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire,

2 .Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique .

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,
- M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
			CATEGORIE	MONTANTS HT
Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, M. Christian SONJON		Travaux, fournitures, études et services	125.000€
		Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000€

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) ,

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2014108-0005 du 18 avril 2014 .

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, directeur territorial pour le Val-de-Marne,
- M. Patrice MORICEAU, directeur adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Aurore NATIVITE, chef du service urbanisme et bâtiment durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur territorial	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

ARTICLE 11 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, responsable d'unité ;
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- M. Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Mélissa RAMIER, valideur ;
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur ;
- M. Vincent ARNAL, valideur ;
- M. Max Guillaume, valideur ;
- M. Sandy COPPIN, valideur ;

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO-
- Mme Sophie CONIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENE-AUBIN
- Mme Nadine CHASSIGNOL
- Mme Nathalie RODRIGUES
- Mme Valérie VLUGGENS

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,

-les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

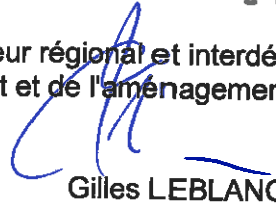
La décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-298 du 2 avril 2014 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

- 2 MAI 2014

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France



Gilles LEBLANC